

Avis de la CRAT relatif au dossier de revitalisation urbaine concernant l'ancien collège des Jésuites à MANAGE

Conformément à l'article 474 du Code Wallon de l'Aménagement du Territoire, de l'Urbanisme et du Patrimoine, l'avis de la Commission régionale d'aménagement du territoire (CRAT) porte sur le dossier de revitalisation urbaine.

1. CONTEXTE DU PROJET

<u>Brève description du projet</u> :	Revitalisation urbaine dont le projet privé vise la réhabilitation du bâtiment des pères jésuites en vue d'y aménager 29 appartements de standing, une bibliothèque et une salle protocolaire tandis que le projet public vise le réaménagement du parc et son ouverture au public.
<u>Demande</u> :	Revitalisation urbaine
<u>Localisation</u> :	Fayt-lez-Manage, en bordure de l'Avenue E. Herman et de la rue de Bascoup
<u>Demandeurs</u> :	Commune de Manage, s.a. BAIO
<u>Autorité compétente</u> :	Gouvernement wallon
<u>Date de réception du dossier</u> :	14 mars 2011

2. AVIS

La CRAT remet un avis favorable sur le dossier de revitalisation urbaine de l'ancien collège des Jésuites à MANAGE.

La CRAT estime que les critères pour bénéficier d'une telle opération de revitalisation sont rencontrés et approuve le périmètre de revitalisation projeté, celui-ci incluant le projet privé et les aménagements publics.

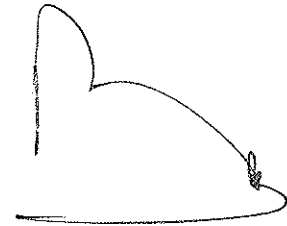
La Commission souligne la qualité du dossier qui lui a été soumis, à divers égards.

La CRAT relève tout d'abord le fait que le projet permet de créer un espace vert public convivial au sein d'un quartier fortement urbanisé tout en augmentant l'offre en logements de qualité, via la réhabilitation d'un bâtiment actuellement délabré mais présentant des qualités esthétiques et architecturales indéniables.

Elle souligne ensuite la bonne articulation du projet de revitalisation à l'opération de rénovation du quartier de La Hestre - Fayt-Sud, le site de l'ancien collège des Jésuites ayant été défini comme un des quatre pôles sur lesquels cibler, dans un premier temps, les interventions. Elle note également la combinaison de différentes sources de subventionnement pour financer les différentes parties du projet (ex : subsides Infrasports pour la plaine de jeux).

Elle constate par ailleurs la qualité du partenariat public-privé, celui-ci n'abordant pas que les aspects financiers du dossier mais témoignant d'une réelle communication aboutissant à un projet d'ensemble cohérent.

La Commission apprécie enfin l'audace du projet qui ose une intervention contemporaine, mais néanmoins sobre, sur un bâtiment présentant un certain intérêt historique.



Philippe BARRAS,
Président